AR PREFECTURE

006-24060050503438464148403A-DE
Resu 1e 2040502434844414ES

COMMUNAU SUB COMMUNES
DU PAYS DES PAILLONS

DÉLIBÉRATION n°18 04 03 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 10 avril 2018

concernant l'approbation du compte de gestion établi par Monsieur SEGNI Franck, Receveur.

Nombre de membres : 37 Nombre de présents : 25 Suffrages exprimés : 32

pour : 32 contre : 0 abstention : 0

Le Conseil communautaire reuni sous la présidence de Monsieur Edmond Mari,

Après s'être fait présenter les pudgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détait des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Fait et délibéré à Blausasc, le 10 avril 2018

Pour expedition conforme LE PRESIDENT PAR INTERIM

LAVAGNA